



**UNION SYNDICALE  
DE LA PSYCHIATRIE**

**52 rue Gallieni 92240 Malakoff  
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60  
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr**

**CONGRES ANNUEL de L'USP  
23, 24 et 25 mars 2018 à Malakoff**

**Motion  
FORMATION INITIALE DES PSYCHIATRES :  
UNITE DE LA PSYCHIATRIE, DIVERSITE DES PRATIQUES !**

L'USP, réunie en Congrès les 23, 24 et 25 mars 2018 à Malakoff, dénonce les conditions actuelles de la formation initiale des psychiatres, aggravées par la réforme en cours du D.E.S. Personne ne pouvant prétendre au monopole de la vérité sur la folie, l'USP revendique la fin de l'exclusivité des universitaires dans l'organisation de la formation.

Il convient notamment :

1. De refondre complètement la composition des Commissions régionales et locales de la spécialité par une représentation majoritaire de la psychiatrie, incluant les diverses formes d'exercice de la profession, avec une place prépondérante de la psychiatrie de secteur.
2. De supprimer l'obligation de semestres en C. H. U.
3. De généraliser les agréments à l'ensemble des secteurs de la psychiatrie générale et infanto-juvénile, et d'ouvrir la possibilité de semestres auprès de psychiatres en cabinet libéral.
4. D'augmenter significativement le recrutement de futurs psychiatres lors des épreuves classantes nationales (ECN).
5. De revenir à une unité de la psychiatrie dans cette formation initiale, sans choix précoce entre la psychiatrie générale et infanto-juvénile.
6. De diversifier obligatoirement les approches théoriques et pratiques dans les enseignements, les mémoires et les thèses. Le rôle du Centre national de prévention et de protection (CNPP) et de la Fédération des spécialités médicales (FSM) doit être la mise en place et le contrôle de cette diversité.

L'USP réclame donc le retrait immédiat de l'actuelle réforme du D. E. S. et la participation des représentants de l'ensemble des psychiatres en formation à la refonte de la formation.